



[conseil municipal #35]

Mercredi 21 Décembre 2005

« Tout Anglet sur le Net, mois après mois »

PRESENTS : M. VILLENAVE, Maire, Président,

Mme de MENDITTE, MM. MORTALENA, VEUNAC, GIMENEZ, CHASSERIAUD, Mmes BOURRICAUD, OUSTALET, MM. ITHURBIDE, PONCINI, OLIVE, Adjoints

M. CAMBLONG, Mme POUEYLAUD, MM. LAMASSOURE, DUFAU, MILLET-BARBE, Mmes DARRASSE, BAULON, MM. MENDIBOURE, BLEUZE, Mme LASSERRE-DAVID, MM. DACOSTA, SUZANNE, LAGARESTE, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mme BORDA, M. MONDORGE, Mme MAURY, M. LAMOURE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

Mme DARRASSE qui a donné procuration à M. VEUNAC (à compter de la question n° 3)

Mme CANTO qui a donné procuration à M. OLIVE

Mme LAMOTHE qui a donné procuration à M. ITHURBIDE

Mme TURCAT qui a donné procuration à M. MENDIBOURE

Mme DEQUEKER qui a donné procuration à Mme OUSTALET

Mme TAUZIAT-PAULERENA qui a donné procuration à M. CHASSERIAUD

M. BOURGUIGNON qui a donné procuration à M. BLEUZE

Mme JARRAUD-MORDRELLE qui a donné procuration à M. MONDORGE

M. BLANC qui a donné procuration à M. ESPILONDO

ABSENT : M. PAUL-DEJEAN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLEUZE

---oOo---

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Le Budget Primitif 2005 s'équilibre à hauteur de 48 431 236 € à raison de :

➤ Section de Fonctionnement.....	32 038 124 €
➤ Section d'Investissement.....	16 393 112 €

VOTE :

. 29 POUR

. 8 CONTRE :

MM. LAGARESTE – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes JARRAUD-MORDRELLE -
BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

. 1 NE PREND PAS PAR AU VOTE :

M. LAMOURE

ADOPTE

2 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Le montant total des subventions allouées aux associations s'élève à **2 613 335 €**, en augmentation de 6,36 % par rapport à 2005.

Les hausses les plus significatives sont celles qui concernent la petite enfance, l'Office de Tourisme et le sport. Les autres participations restent stables au niveau précédent.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 – FIXATION DE LA SURTAXE COMMUNALE SUR L'EAU POUR 2006

(Rapporteur : M. DUFAU)

La surtaxe communale sur l'eau pour 2006 est fixée à **0,047 € par m3**.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 – VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2006

(Rapporteur : M. DUFAU)

Ce budget annexe s'équilibre à raison de **217 000 €** pour la section d'exploitation et **236 826 €** pour la section d'investissement.

VOTE :

. 30 POUR

. 8 ABSTENTION :

MM. LAGARESTE – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes JARRAUD-MORDRELLE -
BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

ADOpte

5 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – RECUPERATION DE T.V.A.

(Rapporteur : M. DUFAU)

La T.V.A. récupérée concerne un montant de dépenses de **345 749,00 €**.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 – TRAVAUX EN REGIE 2005 – DECISIONS MODIFICATIVES

(Rapporteur : M. OLIVE)

Il s'agit d'effectuer des virements de crédits nécessaires à la traduction comptable de travaux d'investissements. Ces virements ne modifient pas l'équilibre budgétaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Il s'agit de modifications de détails qui s'équilibrent entre les dépenses et les recettes.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 – TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

(Rapporteur : M. BLEUZE)

Il a été décidé de les passer en produits irrécouvrables un certain nombre de titres de recettes émis durant les exercices 2004 et 2005.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 – PROGRAMME SOCRATES - CONVENTION

(Rapporteur : M. GIMENEZ)

Dans le cadre des échanges entre pays européens, l'école Aristide Briand bénéficie cette année encore d'une aide financière au travers du contrat dit Comenius qui permettra le déplacement d'un enseignant dans un pays européen.

Il a été décidé, au préalable, que la Ville signe le contrat avec l'agence Socrate, gestionnaire du programme Comenius, afin d'encaisser la participation européenne et pouvoir mandater les dépenses sur justificatifs.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 – MAISON POUR TOUS – TARIFS D'OCCUPATION

(Rapporteur : Mme BOURRICAUD)

Les tarifs d'abonnement pour la fréquentation de la Maison pour tous par les diverses associations passent de 33 € à 34 € pour les associations d'Anglet et de 80 € à 82 € pour les associations extérieures. Le tarif par adhérent est fixé à 5 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 – APPROBATION DU BUDGET 2006 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Comme le veut la réglementation, le Conseil Municipal doit approuver le budget prévisionnel de l'Office Municipal de Tourisme.

Ce budget a été adopté par son Conseil d'Administration le 22 novembre dernier.

Pour 2006, la section d'exploitation s'élève à **1 036 700 €** et la section d'investissement à **32 700,13 €**.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 – ENSEIGNEMENT PUBLIC – REPARTITION DES CREDITS

(Rapporteur : M. GIMENEZ)

Fournitures scolaires :

- 39,30 € par élève pour les écoles élémentaires
- 34,70 € par élève pour les écoles maternelles

Fournitures de matériel sportif :

- 3,05 € par élève pour les écoles élémentaires

Fournitures de matériel sportif et de petits équipements :

- 5,60 € par élève pour les écoles maternelles

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**13 – ENSEIGNEMENT PUBLIC – CREDIT ENFANCE INADAPTEE (C.L.I.S. ET R.A.S.E.D.)**

(Rapporteur : Mme BAULON)

La Commune accorde aux établissements publics d'enseignement élémentaire qui ont une C.L.I.S. ou un R.A.S.E.D. des crédits pour l'enfance inadaptée (305 € par classe concernée).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**14 – ENSEIGNEMENT PUBLIC – CREDIT AUX TROIS ECOLES BILINGUES**

(Rapporteur : M. GIMENEZ)

Un crédit supplémentaire est accordé à chacune des trois classes bilingues, pour un montant total de 1 200 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**15 – ENSEIGNEMENT PUBLIC – REPARTITION SUBVENTIONS SORTIES ET PROJETS PEDAGOGIQUES**

(Rapporteur : Mme BAULON)

Pour les écoles élémentaires	10 à 12 classes	700 € par école
	2 à 9 classes	610 € par école
Pour les écoles maternelles	5 et 6 classes	457 € par école
	4 et 3 classes	305 € par école

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**16 – ATTRIBUTION DES BOURSES SCOLAIRES 2005/2006**

(Rapporteur M. GIMENEZ)

Les tranches des quotients familiaux servant de barème pour l'attribution des bourses aux étudiants anglois sont augmentées d'environ 2 %.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

17 – SIGNATURE D’UN AVENANT POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TEMPS LIBRES ET DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL

(Rapporteur : Mme de MENDITTE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la CAF de Bayonne et l’Etat (DDJS) un avenant pour le renouvellement du contrat Temps Libre et du Contrat Educatif Local.

ADOpte A L’UNANIMITE

18 – STADE OROK BAT – REALISATION D’EQUIPEMENTS SPORTIFS – BAIL A CONSTRUCTION

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec l’association Orok Bat un bail à construction de 18 ans pour la réalisation par la Ville d’équipements sportifs aux abords du Stade Orok Bat, en remplacement des préfabriqués existant.

ADOpte A L’UNANIMITE

19 – S.M.U.N. – CONVENTION DE FOURNITURE ET DE VENTE EN GROS D’EAU POTABLE

(Rapporteur : M. DUFAU)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la SMUN une convention de fourniture et de vente d’eau potable par laquelle la Ville s’engage à acheter à ce dernier un volume d’eau potable annuel minimal.

ADOpte A L’UNANIMITE

20 – CHARTE DE PRODUCTEURS D’EAU POTABLE

(Rapporteur : M. MILLET-BARBE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer une Charte des producteurs d’eau potable, qui a pour objectif de donner une cohérence d’action en matière de production d’eau potable, à l’échelle du bassin de vie.

ADOpte A L’UNANIMITE

21 – FERME CAMIADE – CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS P.L.U.S.

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec l’O.P.D.H.L.M. un bail emphytéotique gratuit d’une durée de 55 ans permettant la construction par l’O.P.D.H.L.M. de 10 logements P.L.U.S. (dont 5 logements réservés aux jeunes travailleurs).

ADOpte A L’UNANIMITE

22 – DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D’URBANISME

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Il est proposé d’inclure certaines modifications dans l’enquête publique relative à la modification du P.L.U. qui sera organisée en début d’année 2006. Ces modifications concernent l’emplacement réservé n°35 pour la réalisation d’un équipement socio - culturel, le secteur de Hausquette et le quartier de Chiberta.

VOTE :

- . 37 POUR
- . 1 ABSTENTION :
M. LAMOURE

ADOPTE**23 – VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'UN TERRAIN A BATIR SECTEUR DE CHIBERTA**

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Il est décidé de céder par la procédure de mise aux enchères publiques un terrain à bâtir de 1 358 m², situé secteur de Chiberta, et ne présentant pas d'utilité directe pour la collectivité. La mise aux enchères est basée sur l'estimation des Domaines.

VOTE :

- . 30 POUR
- . 8 CONTRE :
MM. LAGARESTE – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes JARRAUD-MORDRELLE -
BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

ADOPTE**24 – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE VOIES (ALLEES DU GRAND CHAMP, DE PEYRE ET DES ORCHIDEES)**

(Rapporteur : M. PONCINI)

Monsieur le Maire est autorisé à lancer l'enquête publique pour le classement de voies (Allées du Grand Champs, de Peyré et des Orchidées) dans le domaine public.

ADOPTE A L'UNANIMITE**25 – FOURNITURE DE CARBURANTS ET DE COMBUSTIBLES POUR L'ANNEE 2006**

(Rapporteur : M. SUZANNE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la Société ALVEA un marché à bons de commande d'un an, pour l'acquisition en vrac des carburants et combustibles.

ADOPTE A L'UNANIMITE**26 – AMENAGEMENT DE LA RUE DES QUATRE CANTONS – AVENANT AU LOT ECLAIRAGE**

(Rapporteur : M. OLIVE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec SDEL un avenant lié au lot éclairage de l'Aménagement de la Rue des Quatre Cantons.

ADOPTE A L'UNANIMITE

27 – EQUIPEMENT CULTUREL AUX ABORDS DE LA R.N. 10 – TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Le programme de l'opération Equipement culturel est validé. Cet équipement a vocation à :

- accueillir une programmation régulière dans divers segments des arts de la scène ainsi qu'à proposer une offre en matière d'organisation de manifestations institutionnelles ou associatives (conférences, colloques, séminaires...). Le transfert à la Ville de la maîtrise d'ouvrage et des marchés en cours est autorisé.
- mettre à disposition de l'Orchestre Bayonne Côte Basque une salle de production d'excellence.
- développer une action structurante autour du chant choral.

VOTE :

. 29 POUR

. 9 CONTRE :

MM. LAGARESTE – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes JARRAUD-MORDRELLE -
BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY – M. LAMOURE

ADOPTE**28 – RENOVATION DE LA SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX**

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Monsieur le Maire est autorisé à signer des avenants concernant le lot Menuiserie et le gros œuvre.

ADOPTE A L'UNANIMITE**29 – TELESURVEILLANCE DES CARREFOURS A FEUX**

(Rapporteur : M. DACOSTA)

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché avec l'entreprise FARECO pour un montant de 39 552,92 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE**30 – ZONE PORTUAIRE – AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DEPOSEE PAR LA C.C.I. POUR L'EXPLOITATION D'UN ENTREPOT DE STOCKAGE**

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Il est donné un avis favorable à cette exploitation , considérant que le stockage de produits non dangereux n'affectera pas, sur la zone industrielle, l'environnement ou les habitants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

31 – RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EMPLOIS

(Rapporteur : M. MILLET-BARBE)

Suite aux modifications des carrières des agents de catégorie C introduites par le décret du 28 octobre 2005, le tableau des emplois enregistre un reclassement des agents concernés dans les nouveaux grades définis par le décret., avec effet au 1^{er} novembre 2005. Le tableau des emplois tient par ailleurs compte de la réussite à concours ou examens de certains agents municipaux et de l'intégration dans la Fonction publique Territoriale de certains agents non titulaires. Au total, 607 postes figurent au tableau des emplois.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 – RESSOURCES HUMAINES – RECENSEMENT

(Rapporteur : M. MILLET-BARBE)

La Ville recrute 8 agents recenseurs qui seront chargés d'effectuer la campagne de recensement 2006 sous le contrôle de l'I.N.S.E.E.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 – PRET D'UNE ŒUVRE DE LA COLLECTION MUNICIPALE

(Rapporteur : Mme POUEYLAUD)

Il est décidé d'autoriser le prêt d'une œuvre de la collection municipale au Musée des Beaux Arts de Mulhouse.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 – DONS POUR LA COLLECTION MUNICIPALE

(Rapporteur : M. MENDIBOURE)

Deux artistes (Stefaan Van Biesen et Mary-Ann Beall), invités par la Ville à exposer, ont en remerciement, fait don d'une œuvre pour la Collection municipale.

ADOpte A L'UNANIMITE

ANGLET, le 22 décembre 2005.

Le Maire,